

**FICHE DE POSTE**

Intitulé du poste : Agent technique en bâtiment

Lieu d'affectation : Centre Technique Municipal

Service de rattachement : Bâtiments Publics

Responsable hiérarchique : Chef des Ateliers

Statut – Grade : Catégorie C - Adjoint technique

Temps de travail : 100 %

Répartition hebdomadaire : 39 heures 30

Horaires de travail : du lundi au jeudi : 7 h45 – 12 h15 et 13 h15 – 16 h45 / 16 h15 le vendredi

Mode de récupération : ARTT

**Définition du poste**

Exécuter les travaux d'entretien, d'aménagement et de maintenance des bâtiments de la collectivité territoriale.

Diagnostiquer et contrôler les équipements relevant de sa ou de ses spécialités.

Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés.

**Missions :**

Exécuter les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments :

- En maçonnerie : monter des murs ou des cloisons, exécuter des raccords d'enduit ou de carrelage, préparer du mortier et exécuter du gros œuvre (terrassment, chape...).
- En plâtrerie et peinture : effectuer des raccords de plâtre, réaliser des saignées, remplacer un vitrage, poser du papier peint et peindre des murs.
- En électricité : identifier des pannes et les diagnostiquer, veiller à la bonne application des mesures de protection,
- En plomberie et chauffage : entretenir les installations sanitaires et de chauffage simples.
- En serrurerie : maintenir en état de fonctionnement la serrurerie des bâtiments.
- En aménagement : réaménager des locaux et aménager l'intérieur des bâtiments (cloisons, faux plafonds...). Exécuter des travaux de finition et de décoration (revêtement de sol, peinture, installation de mobilier).
- L'agent sera amené sur certain projet à intervenir en renfort des autres équipes au sein du service bâtiments publics.

### **Conditions d'exercice :**

- Travail à l'intérieur ou à l'extérieur par tous temps, en toutes saisons, à pied ou motorisé,
- Travail courbé et agenouillé,
- Port de vêtements de sécurité obligatoire,
- Manipulation d'engins et d'outils dangereux,
- Peut être amené à porter des charges,
- Possibilité d'heures supplémentaires,
- Possibilité d'astreintes,
- Déplacements fréquents sur la commune (permis B obligatoire),
- Devoir de réserve (confidentialité) et sens du service public,
- Relations avec les usagers.

### **Champ d'autonomie et responsabilité :**

- Travaux sous l'autorité du chef de service,
- Missions définies et évaluées par le chef des ateliers,
- Garant de la bonne réalisation des travaux.

### **Compétences requises :**

- Savoir rendre compte de son activité,
- Maîtrise des techniques et méthodes de travail dans le bâtiment tous corps confondus,
- Sens du travail en équipe avec une grande adaptabilité,
- Ponctualité,
- Connaissance des règles de santé et sécurité au travail,
- Sens du service public,
- Expertise technique dans le domaine de compétence.

#### **Encadrement direct et/ou Expertise**

##### Fonctions d'encadrement:

- Oui
- Non

##### Nombre d'agents encadrés:

- supérieur ou égal à 6
- de 2 à 5 agents
- 1 seul agent

##### Fonctions d'expertise:

- Oui
- Non

##### Niveau d'expertise:

- Très forte
- Forte
- Expertise

*Ce document est évolutif en fonction des besoins du service et des initiatives de l'agent, qui peut demander à apporter des modifications à la présente fiche de poste dans la mesure où l'intérêt général est préservé.*